

Comité Syndical du Syndicat Mixte Ouvert

Rapport n°2018-018

Eure Normandie Numérique

Réunion du 21 juin 2018

objet : Compte de gestion du comptable 2017 – Budget 2G

Le compte de gestion de l'exercice 2017 établi par Monsieur le Payeur Départemental de l'Eure pour le budget 2G, présente les résultats de clôture récapitulés comme suit :

	RÉSULTAT À LA CLÔTURE DE L'EXERCICE PRÉCÉDENT : 2016	PART AFFECTÉE À L'INVESTISSEMENT : EXERCICE 2017	RÉSULTAT DE L'EXERCICE 2017	TRANSFERT OU INTÉGRATION DE RÉSULTATS PAR OPÉRATION D'ORDRE NON BUDGÉTAIRE	RÉSULTAT DE CLÔTURE DE L'EXERCICE 2017
I - Budget 2G					
Investissement	-1 184 413,66	0,00	-1 128 605,80	0,00	-2 313 019,46
Fonctionnement	157 959,60	157 959,60	31 842,15	0,00	31 842,15
TOTAL I	-1 026 454,06	157 959,60	-1 096 763,65	0,00	-2 281 177,31

Suivant le décret n° 2003-187 du 05 mars 2003 relatif à la production des comptes de gestion des comptables des collectivités locales et établissements publics locaux, le compte de gestion 2017 remis a été certifié exact dans ses résultats par Monsieur l'Administrateur général des finances publiques de l'Eure.

Les résultats comptables à la clôture de l'exercice 2017 sont conformes à la comptabilité administrative et s'établissent comme suit :

- Section de fonctionnement : excédent de 31 842,15€
- Section d'investissement : déficit de 2 313 019,46€

Je vous remercie de bien vouloir statuer sur le compte de gestion 2017 du comptable pour le budget 2G.

Syndicat mixte ouvert Eure Normandie Numérique

3 bis, rue de Verdun - 27000 EVREUX

Tél : 02 32 31 93 09

Fax : 02 32 60 45 18

Courriel : contact@eurenormandienumerique.fr

Délibération n°2018-018

Comité Syndical du Syndicat Mixte Ouvert

Eure Normandie Numérique

Réunion du 21 juin 2018

objet : Compte de gestion du comptable 2017
– Budget 2G

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu l'arrêté préfectoral n° DRCL/BCLI/2014-02 du 13 janvier 2014 portant création du syndicat mixte ouvert Eure Numérique ;

Vu les statuts du Syndicat Mixte ;

Vu le décret 2003-187 du 05 mars 2003 relatif à la production des comptes de gestion des comptables des collectivités locales et établissements publics locaux,

Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2017 au 31 décembre 2017,

CONSTATE

à

des membres présents ou représentés

- la concordance entre le compte administratif de l'exercice 2017 de l'ordonnateur et le compte de gestion dressé par le comptable pour le budget 2G.

- Nombre de voix pour :
 - Collège EPCI : 26
 - Collège Conseil Départemental : 18
 - Collège Conseil Régional : 3
- Nombre de voix contre :
 - Collège EPCI : 0
 - Collège Conseil Départemental : 0
 - Collège Conseil Régional : 0
- Abstention :
 - Collège EPCI : 0
 - Collège Conseil Départemental : 0
 - Collège Conseil Régional : 0

Fait à Evreux, le 21 juin 2018

Pour extrait conforme,

Le Président

Frédéric Duché

